

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **lundi, 16 décembre 2024 à 19h30.**

Les conseillers présents :

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli, directrice générale et greffière-trésorière, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**Absence** Jocelyn Chamberland, siège #5

**261-12-2024 1. Signification de l'avis de convocation.**

Il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adopté.

**262-12-2024 2. Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Constatation de l'avis de convocation.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Techni-Consultant - Offre de services numéro 00729 relative aux modifications des règlements de zonage pour l'année 2025.
4. Aquatech – Proposition de services QC-2024-1199 relative au suivi des installations des eaux usées et eau potable 2025.
5. Avis de motion – Règlement numéro 271-2024 Règlement fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et le taux d'intérêts pour 2025.
6. Affectation du surplus accumulé pour équilibre budgétaire 2024.
7. Remplacement du 2e ponceau sur la piste de raquette.
8. Période de questions.
9. Varia.
10. Levée de la séance spéciale.

Adopté.

**263-12-2024 3. Techni-Consultant - Offre de services numéro 00729 relative aux modifications des règlements de zonage pour l'année 2025.**

CONSIDÉRANT l'offre de services numéro 00729 relatives aux modifications des règlements de zonage pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce montant est forfaitaire et que seul le nombre d'heure utilisée sera facturée ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Guillaume a des modifications à faire à ses règlements de zonage ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Francine Julien, appuyé par Luc Chapdelaine et unanimement résolu

D'accepter la proposition de services numéro 00729 et d'autoriser la directrice générale à procéder aux modifications qui seront à faire.

Adoptée.

**264-12-2024 4. Aquatech – Proposition de services QC-2024-1199 relative au suivi des installations des eaux usées et eau potable 2025.**

CONSIDÉRANT la proposition de services QC-2024-1199 relative au suivi des installation des eaux usées et eau potable pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le montant pour l'exploitation de l'eau potable et des eaux usées est de 41 616 \$ plus taxes applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le montant pour les frais de laboratoire des eaux usées et du SOMAEU est de 12 640 \$ plus taxes applicables pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Luc Chapdelaine, appuyé par Dominique Laforce et unanimement résolu

D'accepter la proposition de services numéro QC-2024-1199 et pour un total de 54 256 \$ plus taxes applicables pour l'année 2025.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION**

**5. Avis de motion – Règlement numéro 271-2024 Règlement fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et le taux d'intérêt pour 2025.**

Avis de motion est donné par Christian Lemay que le règlement numéro 271-2024 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et le taux d'intérêt pour 2025 sera adopté à une séance ultérieure. Un projet de règlement est déposé à chaque élu.

**265-12-2024 6. Affectation du surplus accumulé pour équilibre budgétaire 2024.**

CONSIDÉRANT qu'un déficit budgétaire pour l'année antérieure pourrait avoir lieu lors de l'audit financier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque

Et résolu unanimement par le Conseil

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AFFECTER un montant du surplus accumulé non affecté en cas de montant qui serait déficitaire lors de l'audit financier de l'année antérieure.

De transmettre une copie de cette résolution à la firme comptable responsable de l'audit financier.

Adoptée.

**266-12-2024 7. Travaux d'entretien du 2<sup>e</sup> ponceau sur la piste de raquette.**

CONSIDÉRANT que lors d'une récente inspection, le 2<sup>e</sup> ponceau sur la piste de raquette est en mauvais état;

CONSIDÉRANT que la piste de raquette est un projet du CDL mais que l'entretien des projets du CDL est assumé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien doivent être effectués afin que la piste de raquette soit ouverte pour l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Francine Julien

Et résolu unanimement par le Conseil

D'AUTORISER les travaux d'entretien sur le 2<sup>e</sup> ponceau;

QUE ces travaux soient effectués le plus rapidement possible afin que la piste de raquette soit ouverte pour l'hiver.

Adoptée

**8. VARIA.**

Aucun point au varia puisqu'un membre du conseil est absent.

**9. Période de questions.**

La période de questions portant uniquement sur les prévisions budgétaires de la séance extraordinaire a eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par l'entremise du site Internet.

Assistance : 2 citoyens

**267-12-2024 10. Levée de la séance extraordinaire.**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 20h15.

Adoptée.

---

M. Robert Julien  
Maire

---

Anny Boisjoli  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Robert Julien  
Maire